ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Paiement

Question écrite n° 6998

Texte de la question

La mensualisation de l'impot constitue un progres reel. Elle apporte des facilites evidentes aux assujettis. Le fonctionnement en est bien rode et son efficacite prouvee. M Serge Beltrame demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, s'il n'est pas possible de passer a un stade superieur : au lieu d'imposer une date fixe du paiement, l'autoriser a toutes les dates du mois au gre des assujettis ? Cette liberte de choix (pour les menages, facilite budgetaire incontestable) ne serait pas prejudiciable a la rentree de l'impot et inaugurerait entre l'administration et les contribuables une ere de collaboration confiante, heureuse initiative que doit pouvoir permettre la robotisation de plus en plus poussee de notre administration.

Texte de la réponse

Reponse. - Aux termes du decret no 71-660 du 11 aout 1971, les prelevements mensuels d'impot sur le revenu sont effectues le 8 de chaque mois ou, s'il s'agit d'un dimanche, d'un jour ferie ou d'un jour de fermeture de l'etablissement depositaire, le premier jour ouvrable suivant. Le contribuable qui choisit librement d'adopter ce mode de paiement de l'impot sur le revenu sous la forme d'un contrat d'adhesion en accepte normalement toutes les modalites de mise en oeuvre, en particulier le prelevement automatique opere le 8 de chaque mois. Cette date est, semble-t-il, satisfaisante pour le plus grand nombre de contribuables mensualises. Ces derniers sont d'ailleurs avises de la date et du montant de leurs dix premiers prelevements par l'echeancier qui leur est adresse fin decembre, leur permettant ainsi de prendre toutes dispositions pour faire face a leur obligation fiscale. En tout etat de cause, il n'est pas envisage de mettre en place un systeme de mensualisation differencie en laissant au redevable le choix de la date du prelevement. Une telle mesure ne pourrait qu'alourdir inutilement les couts de gestion et serait contraire au principe de l'egalite devant l'impot.

Données clés

Auteur : M. Beltrame Serge
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6998
Rubrique : Impots et taxes
Ministère interrogé : économie, finances et budget
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3709